

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**HEROUVILLE-EN-VEXIN****Date de convocation : 01/09/2023****Date d'affichage : 01/09/2023****Nombre de Conseillers en exercice : 15****PRESENTS : 12****VOTANTS : 12**

L'an deux mil vingt-trois, le **11 septembre** à 19 h 00 mn, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Eric BAERT, Maire**.

Etaient présents : M. BAERT, Mme CAPRON, Mme CHANTEPIE, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. DONET, M. GARDET, M. LEBECQ, Mme LEBLANC M. LECOMTE, Mme PETEL, M. SINGEOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. BARDOUIL, Mme BUSSELL, M. CHAUVIN.

A été élue secrétaire : Mme LEBLANC.

RAPPORT ANNUEL 2022 - SMIRTOM

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques LEBECQ, adjoint au Maire, qui présente le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Dans ce rapport est également abordé le sujet sur la prestation des encombrants, qui pose question sur le coût, la pollution et le maintien de ce service. Car il faut savoir que tous les déchets déposés sur le trottoir ne sont pas recyclés. Le coût de la taxe des ordures ménagères a, lui aussi, augmenté.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers par le SMIRTOM.

021/2023

Envoyé en préfecture le 23/09/2023
Reçu en préfecture le 23/09/2023
Publié le
ID : 095-219503083-20230911-D021_2023-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

**La secrétaire de séance,
LEBLANC Audrey**



**Le Maire,
Eric BAERT**

